

**Zeitschrift:** Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Herausgeber:** Société Pédagogique de la Suisse Romande  
**Band:** 39 (1903)  
**Heft:** 10

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

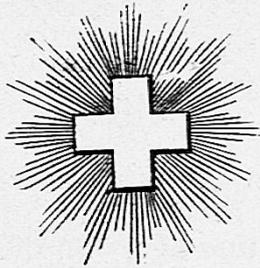
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

XXXIX<sup>me</sup> ANNÉE

N<sup>o</sup> 10.



LAUSANNE

7 mars 1903.

# L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Eprouvez toutes choses et retenez  
ce qui est bon.

---

SOMMAIRE : *Cours de vacances.* — *Lettre de Paris.* — *L'hygiène à la campagne.* — *Correspondance.* — *Règlement de la « Commission pour le choix de lectures. »* — *Chronique scolaire : Jura bernois. Berne. Vaud. France. Nouveautés pédagogiques et littéraires.* — PARTIE PRATIQUE : *Ecole enfantine : Un récit.* — *Dictées et exercices orthographiques.* — *Problèmes pour le degré intermédiaire.* — *Comptabilité.* — *Sujets d'examen pour le certificat d'études primaires en France.*

---

## INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

### *Cours de vacances.*

Le XV<sup>me</sup> congrès de la Société pédagogique de la Suisse romande, tenu à Lausanne les 14, 15 et 16 juillet 1901, s'est prononcé en faveur de l'organisation de cours de vacances facultatifs pour les instituteurs et institutrices suisses.

Les résolutions votées par le congrès de Lausanne ont été longuement et sérieusement examinées dans la conférence des directeurs de l'instruction publique, en 1901 et 1902, et la conférence s'est déclarée favorable à l'institution projetée. Le 29 décembre 1902, les directeurs de l'instruction publique se sont ralliés aux conclusions d'un rapport présenté par M. le Dr Gobat, conseiller d'Etat.

La conférence des directeurs de l'instruction publique a désigné les cantons de Genève, Vaud, Fribourg, et Neuchâtel pour être alternativement le siège des cours de vacances de la Suisse romande ; ceux de Zurich, Berne, Bâle et St-Gall pour les cours de la Suisse allemande. Il a été décidé, d'autre part, que les trois associations pédagogiques de la Suisse (française, allemande et italienne) seraient chargées de l'organisation des cours.

Les villes choisies comme sièges des cours de vacances de 1903 sont Zurich et Neuchâtel.

La demande d'une subvention de 1500 fr. est faite à chacun des deux cantons. L'autre moitié de la subvention sera demandée à la Confédération.

Le gouvernement neuchâtelois vient de nantir le Grand Conseil de cette demande de subvention.

Dans une dernière séance, tenue à Berne samedi 21 février, les deux Bureaux du *S. L. V.* et de la *Société pédagogique de la Suisse romande* ont pris une décision définitive à ce sujet.

Les cours auront lieu à *Neuchâtel* dans la seconde quinzaine de juillet et à *Zurich* dans la première quinzaine du mois d'août.

Les programmes des cours vont être établis prochainement et les dernières dispositions relatives au logis et à la pension des participants au cours vont être arrêtées.

Une circulaire sera adressée à tous les cantons pour les inviter à bien vouloir subventionner ceux de leurs instituteurs et institutrices qui auraient l'intention de se rendre dans une ville ou dans l'autre.

L. L.

---

### LETTRE DE PARIS

A la suite d'un débat très orageux provoqué par une interpellation au ministre de l'instruction publique, la Chambre des députés a, dans une de ses dernières séances, adopté la motion que voici à l'unanimité de 501 votants :

*La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et comptant sur lui pour améliorer la situation matérielle et morale des instituteurs, adresse à tous les maîtres de l'enseignement primaire ses sympathies et sa reconnaissance pour leur dévouement à la France et à la République.*

Ce sont là de belles paroles, dit M. André Balz, du *Manuel général*, mais il craint qu'elles n'apportent qu'une satisfaction platonique aux intéressés et qu'il n'en soit d'elles comme de ces bonnes intentions dont on prétend que l'enfer est pavé. Personnellement, elles me rappellent une anecdote, contée par Chamfort, je crois, où il est question d'un président riche et avare, à qui ses secrétaires se plaignaient que leur linge de corps fût entièrement usé. Il donna aussitôt l'ordre de semer du chanvre. Et comme les réclamants se prenaient à rire : « Les petits fripons ! s'écria-t-il, les voilà bien contents, maintenant qu'ils ont des chemises. »

Certes, je ne me permets pas de mettre en doute le bon vouloir du Parlement à l'égard de nos instituteurs ; mais il y a si longtemps qu'il n'enfante plus rien que des compliments et des promesses — viande creuse pour des estomacs criant misère — que je ne puis me défendre d'en accueillir par un sceptique hochement de tête les plus solennelles manifestations.

Et pourtant tout le monde — je parle du monde politique, celui des écoles ayant depuis son opinion faite — sent l'urgente nécessité d'un grand effort pour arrêter les conséquences déplorables de la loi de 1889 et assurer, en améliorant comme il convient, le sort des maîtres, le recrutement du personnel de nos écoles élémentaires.

Cela est si vrai que nous n'avons pas eu sous les yeux moins de six projets de loi dus à l'initiative parlementaire et qui seront sou-

mis, sans doute après le vote laborieux du budget de 1903, à la Commission de l'enseignement.

Il y a un projet dit des *Amicales*, qui est présenté par un député de la Gironde, et qui prévoit une dépense annuelle de 60 millions. Ce serait le plus sûrement efficace ; mais comme il est le plus coûteux, en l'état de nos finances il est celui qui a le moins de chances de succès.

Il y a un projet de M. Maurice Faure, l'ancien rapporteur du budget de l'instruction publique, qui coûterait 40 millions.

Il y en a un de M. Carnaud, député de Marseille et ancien instituteur, qui coûterait 28 millions.

Il y en a un de M. Bepmale, le rapporteur actuel (25 millions) ; un autre de M. Pastre ; un autre encore, qui vient d'être déposé par une cinquantaine de députés de l'extrême gauche, parmi lesquels figure M. Buisson. — La teneur de celui-ci est assez intéressante pour que j'en cite ici les principaux articles :

ARTICLE PREMIER. — Les instituteurs et institutrices stagiaires reçoivent un traitement annuel de 1000 francs.

ART. 3. — Les instituteurs titulaires seront répartis, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1903, en cinq classes, avec les traitements annuels suivants :

Cinquième classe	1200 fr.
Quatrième classe	1400 »
Troisième classe	1600 »
Deuxième classe	1800 »
Première classe	2000 »

ART. 5. — Les promotions à une classe supérieure auront lieu de droit après cinq années passées dans la classe inférieure.....

ART. 6. — L'indemnité de résidence fixée par l'article 12 de la loi du 19 juillet 1893 est applicable aux instituteurs et institutrices titulaires ; elle est de moitié pour les stagiaires. Cette indemnité est soumise à retenue.

ART. 7. — Une indemnité de direction de 100 francs est accordée aux instituteurs et institutrices dirigeant une école à une ou deux classes ; de 200 francs aux instituteurs et institutrices dirigeant une école de trois et quatre classes ; de 400 francs à ceux dirigeant une école de cinq classes et au-dessus. Cette indemnité est soumise à retenue.

ART. 8. — Les instituteurs et institutrices pourront demander leur mise à la retraite après 25 ans de service et 50 ans d'âge ; elle sera de droit après 30 ans de service et 55 ans d'âge.

Ce projet a donc pour caractéristiques principales, outre une majoration importante des traitements de début : 1<sup>o</sup> la mise sur le pied d'égalité des instituteurs et des institutrices ; 2<sup>o</sup> l'avancement à l'ancienneté ; 3<sup>o</sup> l'admission de l'indemnité de résidence à subir la retenue (ce qui n'existe présentement qu'à Paris) ; 4<sup>o</sup> la fixation d'une date obligatoire de mise à la retraite, qui aurait pour effet d'empêcher la stagnation dans les classes supérieures, si préjudiciable à l'avancement.

Et maintenant que produira de positif et de solide une si louable émulation ? Bienvenu serait celui qui pourrait nous le prédire sans risque de se tromper. La seule chose certaine, au moment où j'écris, c'est que la grande, la décisive réforme ne se fera pas

encore pour cette année. La partie du budget qui comprend les dépenses de l'enseignement public vient, en effet, d'être votée, et l'on s'est contenté d'y insérer les propositions du ministre, qui se bornent à relever un peu les appointements des stagiaires et ceux des titulaires de cinquième classe. Encore les maîtres intéressés ne sont-ils pas sûrs d'être régulièrement promus, puisque la loi de finances porte que l'amélioration votée ne se produira que dans « la limite des crédits disponibles ». — Le rapporteur, M. Bepmale, a dénoncé lui-même le caractère incertain, pour ne pas dire fallacieux, de cette ombre de réforme en disant qu'« inscrire une pareille formule dans un texte destiné à régler l'avancement, lorsque le personnel dont il s'occupe compte plus de 100 000 intéressés, revient à laisser cet avancement à l'arbitraire du gouvernement. »

Dans quelle impuissance se débattent donc nos législateurs, s'il a fallu qu'après avoir critiqué de cette manière le projet ministériel, le rapporteur conviât lui-même la Chambre à l'adopter ?

H. MOSSIER.

#### L'hygiène à la campagne.

Est-il permis à une débutante de mêler sa voix à celles des sollicitateurs ? Si, oui, merci à la rédaction de l'*Educateur* pour la bienveillante hospitalité accordée à ces quelques lignes.

Il me souvient que lorsque j'étais à l'École normale, notre excellent professeur d'hygiène nous exposait, dans un cours d'une heure par semaine, le programme prescrit. Nous apprenions comment on procède à l'assainissement d'un terrain destiné à la construction d'un bâtiment d'école ; puis nous passions au bâtiment : palais, collège, modeste maison, abritant, quelle que soit son architecture, des piles de cahiers à corriger qui cachent derrière leurs grandeurs les bienheureux disciples de Pestalozzi. Il fallait connaître aussi les merveilles de tous les systèmes des tables, bancs, etc. Dans un autre domaine, les bacilles et microbes célèbres étaient l'objet de notre étude. Leurs noms seuls faisaient notre joie.

Mais, je vous le demande, lorsque les municipalités vont réduire à néant leur budget pour édifier un collège, en appelle-t-on au corps enseignant pour connaître ce qu'il pense du choix du terrain ? Qui fournit les plans<sup>1</sup> ? Qui fabrique les tables ?

Par contre, à qui s'adressent les parents, dans les villages reculés, lorsque leurs enfants ont des engelures douloureuses, des maux de gorges persistants, de petites blessures, pour lesquels il ne vaut parfois pas la peine de faire venir le médecin éloigné et qui pourtant demandent à être guéris ? N'est-ce pas aux instituteurs ?... Ma fillette s'est foulé légèrement le pied ; mon garçon n'est pas bien, il a la fièvre, il est agité, que pensez-vous que je doive faire ?..... Dans quelques occasions, nous pourrions renseigner, mais, le plus souvent, nous donnerons des conseils un peu vagues, ne sachant trop que dire, ce qui est embarrassant.

Serait-il possible alors que l'École normale nous donne quelques directions sur les maux et maladies courantes des enfants ? Et pour nous-mêmes également. Certains d'entre nous débutent dans des collèges humides qui amènent tout un cortège de petits maux ne facilitant guère notre besogne.

Il nous sera objecté peut-être qu'il ne tient qu'à nous d'étudier un livre de

<sup>1</sup> Ici, nous devons rassurer M<sup>lle</sup> M. Les plans doivent être soumis au *Département de l'Instruction publique* et, par ce dernier, à celui des *Travaux publics*, service des bâtiments. (La réd.)

médecine. Mais nous n'avons pas une quantité de loisirs dans les commencements ; et puis, c'est toujours la chanson de la bourse aplatie.

Pourrions-nous prier aussi ceux de nos collègues qui ont de l'expérience de bien vouloir mettre leurs lumières au bénéfice des abonnés de l'*Educateur* ?

Lorsque la mauvaise saison commence, plus d'un serait content peut-être de trouver quelques conseils pratiques qui n'aient pas pour conséquence les visites à la pharmacie.

A. MAYOR.

## CORRESPONDANCE

Nous publions avec le plus grand plaisir la lettre suivante dont nous acceptons pleinement tous les arguments :

Monsieur François Guex,

Rédacteur en chef de l'*Educateur*, à Lausanne.

Dans le numéro de l'*Educateur* du 7 février, vous reproduisez le jugement porté par M. E. Faguet sur la langue des Belges wallons et des Suisses romands. C'est une appréciation des plus précieuses, à laquelle il faudrait donner une publicité étendue en Allemagne, afin de réagir contre les tendances hostiles qui y règnent depuis quelque temps et qui poussent un certain nombre de professeurs, de maîtres, de littérateurs à dire du mal du français qu'on parle et qu'on écrit dans la Suisse romande. On va si loin dans cette fâcheuse disposition qu'on dissuade les jeunes gens et étudiants de fréquenter nos écoles et nos universités. Les cours de vacances de Neuchâtel, Lausanne et Genève sont décrits par aucuns comme étant bien inférieurs à ceux de Paris, de Besançon, de Grenoble.

Certains professeurs d'Université, froissés dans leur amour-propre par suite de démêlés avec le public lettré de Genève, mettent le plus grand zèle à détourner le courant des « vacanciers » de la Suisse romande pour le faire s'épandre en France.

Mais ce qui est encore plus grave, c'est qu'on commence à nous faire la guerre dans les périodiques philologiques et littéraires tels que « Die Neueren Sprachen », organe du parti de la réforme de l'enseignement des langues modernes en Allemagne. Ce journal, ayant pour rédacteur en chef M. Wilhelm Vietor, une des autorités de la philologie des langues modernes, un article hostile à la Suisse romande paraissant sous son égide ne peut manquer de faire une grande impression sur des personnes qui, dans le but de se familiariser avec la langue française, cherchent à se renseigner sur les endroits qui leur offrent pour cela le plus d'avantages possibles.

Or, il y a un certain M. H. Paris, à Francfort-sur-Main, qui, en faisant la critique de la « Französische Briefschule » d'Otto Wendt, dit ce qui suit : « Mêmes » défauts à signaler que dans le livre précédent. Un français qui n'est pas du » français, mais plutôt une traduction bien souvent littérale de l'allemand, beau- » coup d'impropriétés de termes. L'auteur a soin d'avertir que son livre a été » revu par des collègues et une Lausannoise. *Je sais très bien que, de tout temps,* » *les Suisses ont affirmé que eux seuls parlaient le vrai français alors que, dans* » *le pays où la langue est née et où elle se développe, on ne parle guère* » *qu'un dialecte plus ou moins exact.* Pour faire accepter cette assertion, il faut » drait au moins en livrer des preuves, et il est bien difficile de le croire » quand on pense que ce livre a été corrigé par des Suisses français ».

C'est une ineptie qui dénote chez l'écrivain autant d'ignorance à l'endroit de notre pays et de ses dispositions intellectuelles que de manque de conscience dans ses recherches linguistiques ; en outre, son observation présentée en un français déplorable ne peut provoquer qu'un haussement d'épaules chez toutes les personnes bien renseignées qui connaissent la Suisse romande et ses habitants, sa littérature, ses écrivains, ses poètes, ses écoles, ses universités, etc., etc. Mais,

prononcée avec tant d'audace et de suffisance, elle doit produire un grand effet sur ceux des lecteurs du périodique qui ne connaissent de notre langue que les éléments, si bien que, craignant d'être victimes de notre obstination à leur enseigner un français barbare, ils tourneront leurs regards et leurs pas vers la France « où la langue est née et où elle s'est développée ».

Dans l'espoir que vous ferez bon accueil à mon appel et que vous voudrez bien joindre votre parole autorisée aux rectifications que nous aurons à demander, je vous présente, Monsieur le rédacteur, mes civilités empressées.

Charles THUDICHUM.

---

## SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

*Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires.*

### RÈGLEMENT DESTINÉ AUX MEMBRES DE LA COMMISSION.

1. Chaque membre critique les ouvrages qui lui ont été envoyés dans ce but par le président de la commission.

2. Il est désirable que chaque membre examine les publications nouvelles qui parviennent à sa connaissance et sont à sa disposition, dans le domaine des ouvrages pour la jeunesse.

3. Les comptes rendus doivent être exacts et pourvus des initiales des auteurs. Ils doivent être aussi concis que possible et écrits sur des feuilles séparées.

4. Chaque appréciation doit indiquer dans laquelle des divisions prévues rentre l'ouvrage examiné et s'il est à recommander ou non.

5. Les ouvrages pouvant être recommandés sans réserve sont ceux qui ont une valeur morale et instructive, qui conviennent à la jeunesse par la forme et le contenu et sont réellement intéressants. Les ouvrages de caractère nettement confessionnel doivent être indiqués comme tels.

6. Le but de la critique ne doit jamais être perdu de vue. Les examinateurs ne doivent jamais oublier qu'ils veulent être les conseillers de ceux qui s'en rapportent à eux pour la formation des bibliothèques d'école ou de famille. Ils doivent en général conseiller pratiquement et permettre de s'orienter facilement.

7. Il y a lieu de s'occuper tout particulièrement des publications du pays.

8. Tout ouvrage envoyé à l'examen appartient à l'auteur du compte rendu.

9. Il est entendu qu'une critique très serrée s'impose. Les livres reconnus douteux par un premier examinateur seront soumis à un deuxième membre. Les ouvrages restent alors la propriété de ce dernier.

10. Les renseignements bibliographiques à mettre en tête des comptes rendus seront donnés dans l'ordre suivant : Titre. — Auteur. — Ville d'édition. — Editeur. — Format. — Nombre de pages (év. de volumes). — Illustré (ou non). — Prix.

*N.-B.* — Pour les divisions prévues à l'article 4, voir la table des matières du premier fascicule.

---

## CHRONIQUE SCOLAIRE

**JURA BERNOIS.** — **Ecole normale de Delémont.** — M<sup>lle</sup> Sophie-Jeanne Chatelain, institutrice secondaire à St-Imier, a été nommée maîtresse à l'Ecole normale de Delémont.

— **Cormoret.** — La commune de Cormoret vient de témoigner sa reconnaissance à son instituteur, M. Mérillat, en augmentant de 200 fr. son traitement annuel. Bel exemple à imiter ailleurs.

— **Société des instituteurs bernois.** — Les nouveaux statuts de la Société ont été acceptés par 975 voix contre 2 dans 28 sections. Les autres sections n'ont pas pris part au vote.

En ce qui concerne les questions mises à l'étude par le comité, 34 sections se sont occupées de la loi sur l'impôt et 32 de la situation faite au corps enseignant dans les sociétés locales (chant, gymnastique, etc), qui réclament son concours.

— **Ecole normale de Porrentruy.** — La Direction de l'Instruction publique a adopté un nouveau plan d'études pour l'Ecole normale des instituteurs. Il entre immédiatement en vigueur.

— **Annuaire du corps enseignant.** — Sous le titre d'*Etat des instituteurs et institutrices*, la librairie de l'Etat de Berne publie un annuaire des corps enseignant primaire et secondaire pour 1903. H. G.

BERNE. — **Ecole normale de Hofwil.** Un groupe de députés conservateurs s'est réuni le 24 février, à Berne, pour organiser l'initiative populaire contre le décret du 19 février transférant les deux classes supérieures de l'Ecole normale de Hofwil, à Berne. Les invitations d'assister à l'assemblée étaient signées par M. Ulrich Dürrenmatt, au nom du Comité central de la *Volkspartei*. Toutefois, les opinions sur le succès de l'initiative étaient très divergentes et, avant de lancer l'affaire, un comité a été chargé de recueillir l'opinion de tous les conseils communaux du canton sur les chances d'une action populaire contre le décret du Grand Conseil. Si les réponses sont favorables, ce comité est chargé de lancer l'initiative. Il est à remarquer que la demande d'initiative ne peut se borner à demander simplement l'abrogation du décret, mais devra proposer une autre solution de la question. Mais, sous ce rapport, l'opposition conservatrice est elle-même très divisée, puisque les uns veulent développer l'Ecole normale actuelle à Hofwil même, tandis que d'autres réclament deux écoles normales parallèles, l'une à Hofwil et l'autre dans une autre localité, et qu'enfin d'autres encore veulent conserver trois ans d'études à Hofwil et transférer la quatrième année à Berne. H. GOBAT.

VAUD. — **St-Saphorin sur Morges.** — Les autorités communales de ce village ont voté à l'unanimité une augmentation de traitement de 100 fr. à M. A. Mayor, instituteur, pour ses bons services depuis six ans. — Nos félicitations. E. S.

— **Assemblée des délégués de la Société pédagogique vaudoise.** — Les délégués de district sont convoqués en assemblée ordinaire pour le samedi 7 mars prochain, à 10 heures du matin, à l'Ecole normale.

Ordre du jour :

1. Rapport de gestion du Comité.
2. Conférences officielles de cercle.
3. Sujets à mettre à l'étude pour les conférences. (Propositions du Comité.)
4. Couronnes mortuaires.
5. Fixation des cotisations. (Société et Caisse de secours.)
6. Vérification des comptes.
7. Propositions individuelles.

Nous donnerons un compte rendu de cette réunion.

E. Sv.

ZURICH. — Le Grand Conseil, après un débat qui a duré 5 heures, a décidé, à l'appel nominal, par 152 voix contre 51, de confier la nomination des instituteurs et institutrices des écoles primaires et secondaires de la ville de Zurich au conseil municipal, contrairement à une proposition tendant au maintien de l'élection par le peuple.

FRANCE. — **Le nouvel enseignement secondaire.** — Les mois qui se sont écoulés depuis la rentrée des classes ont permis de se faire une idée de la façon dont fonctionne le nouveau programme. Il se divise, comme on sait, en deux cycles, le premier allant de la sixième à la troisième et compre-

nant une branche latine et une branche scientifique, le second allant de la seconde à la philosophie (c'est-à-dire comprenant trois classes, dont l'une, l'ancienne rhétorique, a pris le nom de première) et subdivisée en quatre branches ; a) latin et grec, b) latin et langues vivantes, c) latin et sciences, d) sciences et langues vivantes.

On craignait un peu de confusion, à la première mise en pratique de ce système nouveau. Parents et élèves sauraient-ils se reconnaître dans ce *quadrivium* et ce *trivium*, l'un bifurqué et l'autre quadrifurqué ? Ne pouvait-on redouter aussi que les humanités n'en souffrissent, et surtout que le grec, déjà presque agonisant, ne reçut le coup mortel ?

Ces craintes se sont trouvées en partie vaines. D'un côté, l'on n'a pas vu que les élèves destinés au premier cycle désertassent le latin pour se jeter sur les sciences. Et cela se conçoit. A dix ou douze ans, il est difficile, dans le cas de la plupart des enfants, de faire choix entre une carrière dite libérale ou une carrière scientifique ou industrielle. Or, en s'engageant dans le cycle des sciences, il est difficile de revenir en arrière, tandis que quatre ans de latin, s'ils peuvent se trouver inutiles, ne font, en somme, de mal à personne.

Dans le second cycle, le grec a bien un peu souffert. Cette langue est victime de fâcheux préjugés. On l'a fort bien sue en France sous l'ancien régime. Mais depuis un siècle, l'enseignement en a décliné d'une façon continue. Ce qu'en sait aujourd'hui un bachelier équivaut à peu près à rien. Le latin a gardé quelque prestige ; le grec n'en a plus. Mais à quoi servent de tels regrets ? Le grec est bien malade ; je ne sais s'il redeviendra jamais prospère.

C'est la branche c (latin-sciences) qui a jusqu'ici séduit le plus d'élèves.

---

## NOUVEAUTÉS PÉDAGOGIQUES ET LITTÉRAIRES

La librairie Mittler & fils, à Berlin, annonce la publication d'un nouveau grand ouvrage sur *Goethe, Fünf neue Bücher über seine Persönlichkeit, sein Wesen und seine Ueberzeugungen*. Le premier de ces volumes nous présentera Goethe, l'ami de l'enfance. Il sera traité par M. Muthesius, professeur à l'École normale de Weimar.

— *La préparation professionnelle à l'enseignement secondaire*, par Ch.-V. Langlois. — Paris, Imprimerie nationale. 1902.

Nous reviendrons, au cours de l'année, sur cet important document.

— La collection, « Les Grands Educateurs », vient de publier un nouveau fascicule, le cinquième de la série, *Condorcet et l'éducation démocratique*. Pour paraître prochainement dans la même collection :

*Herbart*, par G. Compayré, *Félix Pécaut*, par le même, et *Rollin*, par G. Ferté, chaque volume à 90 centimes, à la librairie Paul Delaplane, Paris.

M. U. Perrenoud, ancien instituteur, membre de notre Comité central, aujourd'hui directeur de l'Asile des Billodes, près du Locle, nous adresse son Rapport pour l'année 1902. Les quelques pages de ce compte-rendu donnent une idée très nette des tendances éducatives de cette bienfaisante institution.

— La Société suisse des maîtres abstinents, appuyée par un certain nombre de professeurs de médecine, adresse au Conseil fédéral une *requête relative à la lutte contre l'alcoolisme par l'école*. Hérिसau 1903.

— M. Ed. Clerc, directeur des écoles de la Chaux-de-Fonds, nous envoie son septième *Rapport de la Commission de l'École ménagère*.

---

**L'ar aiphorm'.** — Qu'est-ce que c'est que cet Anglais-là... Lord Tograph ?

— C'est pas un Anglais, papa..., c'est comme ça qu'on écrit depuis la réforme.

## PARTIE PRATIQUE

---

### ÉCOLE ENFANTINE

Notre concours de récits pour l'école enfantine a réuni quelques travaux dont la plupart sont des contes inédits. Tous nos remerciements à celles de nos collègues qui nous les ont envoyés et qui s'intéressent à nos modestes entretiens.

Nous espérons que leur peine sera un peu récompensée par le profit qu'elles tireront des remarques adressées à chacune, en particulier, sur le travail qu'elle a présenté.

Nous publions ici le récit auquel nous offrons un prix. Bien que le sujet en soit tiré de la vie de tous les jours et qu'il ne renferme aucun fait extraordinaire, il est, de tous ceux que nous avons reçus, celui qui répond le mieux aux conditions exigées d'un bon récit. Le fond et la forme en sont simples, les idées très liées et les détails bien choisis. Il ne manque pas d'intérêt et de plus donne aux enfants un exemple frappant d'obéissance.

Nous aurions cependant aimé à recevoir des histoires d'un genre différent de celles que nous avons racontées jusqu'à présent, des récits sur des sujets plus nouveaux, plus variés.

Il en est bien, parmi ceux que nous avons reçus, qui font une plus grande part à la fantaisie et d'autres qui transportent l'enfant dans un monde inconnu, mais qui, pour les raisons que nous avons données à leurs auteurs, ne sauraient convenir.

Nous ne voulons donc pas fermer notre concours sans remettre à l'ordre du jour le second des sujets proposés, c'est-à-dire une histoire suggérée par la lecture d'un ouvrage ou d'un morceau quelconque, ou simplement une adaptation de cet ouvrage ou de ce morceau dont on indiquera le titre original<sup>1</sup>.

Nul doute que des recherches actives ne feront découvrir dans la littérature des richesses dont il suffirait de savoir tirer parti.

Nous rappelons encore à nos collègues la liste de titres d'ouvrages que nous avons recommandée à leur obligeance dans notre dernier article.

E. W.

---

#### Un petit garçon obéissant.

« Emile, dit un jour Madame Grandchamp, va vite me faire une commission au magasin ; tu m'achèteras deux kilos de sel et une livre de sucre tamisé. Dépêche-toi, car ta tante va partir dans un instant et nous irons l'accompagner jusqu'à la gare. »

Emile est bientôt dans la rue ; d'une main il tient son panier, et de l'autre l'argent enveloppé dans un morceau de papier. Il se hâte afin d'être bientôt de retour. Au détour d'une rue, il voit trois de ses amis qui jouent au cheval ; il les salue rapidement, mais ceux-ci voudraient le retenir : « Viens donc jouer avec nous, nous nous amuserons beaucoup ; tu seras un des chevaux ». Emile aurait grande envie de prendre part au jeu de ses camarades, mais sa maman lui a bien recommandé de se dépêcher ; il se met donc à courir en disant : « Je

<sup>1</sup> Les travaux seront reçus jusqu'au 15 avril.

m'amuserai quand j'en aurai le temps ». En courant, il répète, pour ne pas les oublier, les commissions que sa maman lui a données : deux kilos de sel, une livre de sucre tamisé.

Il arrive devant le magasin dont la porte est fermée. Il tire la sonnette et attend.

Bientôt vient une dame portant un grand panier ; Emile pense qu'elle doit avoir beaucoup de choses à acheter. Au bout de quelques instants, la marchande ouvre la porte et fait entrer ses clients. La dame au grand panier est servie la première ; elle demande un kilo de café, deux paquets de chicorée, deux kilos de sucre, un paquet de thé, une boîte de cacao, trois morceaux de savon, puis un kilo de pois, un kilo de gruau et une boîte d'amidon. Pour payer tout cela, elle donne un billet de cinquante francs, et M<sup>me</sup> Bovey doit aller chercher de la monnaie pour lui rendre ce qui lui revient.

Emile pense à sa maman qui l'attend sans doute et il espère être bientôt servi, lorsque deux nouvelles personnes, un monsieur et une demoiselle entrent au magasin.

La marchande remet à la dame l'argent qu'elle doit lui rendre et celle-ci s'en va, chargée de son panier qui paraît bien lourd.

Le monsieur, qui a arrêté son char devant le magasin, demande des cigares et une boîte d'allumettes.

Le petit garçon a le cœur gros.

« Maman doit trouver le temps bien long », se dit-il, en s'approchant davantage de la marchande, mais celle-ci ne le remarque pas.

A ce moment, une vieille dame entre au magasin et s'assied.

M<sup>me</sup> Bovey, toujours empressée, demande à la demoiselle ce qu'elle désire. Celle-ci achète trois bobines de fil, deux douzaines de boutons blancs et de la dentelle.

Emile sent son cœur se gonfler de plus en plus et deux larmes monter dans ses yeux ; malgré tous ses efforts pour les retenir, elles roulent sur ses joues.

Enfin son tour arrive et la marchande qui s'apprêtait à le servir est tout étonnée de voir Emile fondre en larmes. Elle lui en demande la raison et c'est en sanglotant que le pauvre petit répond.

M<sup>me</sup> Bovey, qui est une bonne femme, est tout attristée de voir Emile si désolé et regrette de l'avoir fait attendre si longtemps.

« En général, dit-elle, les enfants ne sont pas pressés pour faire leurs commissions ; bien souvent ils s'amuse en route ; mais je vois que tu n'es pas de ceux-là. »

Une fois servi, Emile sort précipitamment, sans toutefois oublier de saluer les personnes présentes. Dans la rue, il court de toute la vitesse de ses petites jambes ; il espère encore arriver assez tôt pour accompagner sa tante. Mais un coup de vent lui emporte son chapeau et il doit aller à sa recherche. Pour l'empêcher de s'envoler de nouveau, il le tient avec sa main libre.

Son panier est bien un peu lourd pour lui, mais il le porte avec courage ; il va même si vite, qu'il ne voit point une pierre contre laquelle son pied heurte ; il trébuche et tombe lourdement. Les cornets s'échappent du panier, mais comme la marchande a eu soin de les fermer comme il faut, leur contenu ne se répand pas, ce dont Emile est très heureux. Il s'est fait bien mal au genou et voudrait regarder s'il saigne, mais il n'ose pas s'arrêter, car sa maman doit s'impatienter. Il ne peut plus courir.

Bientôt un cheval, traînant une petite voiture, le rejoint et le devance ; un chien suit en courant et Emile envie ces animaux qui peuvent aller si vite.

Il arrive cependant près de la petite maison qu'il connaît bien et se demande avec angoisse si la porte en est fermée. Il veut ouvrir, mais... inutilement ; sa maman et sa tante sont bien parties, il n'en doute plus.

Désolé, Emile pose son panier devant la porte ; il a de la peine à croire que tous ses efforts ont été vains.

Pendant qu'il réfléchit et attend le retour de sa mère, le son du tambour frappe son oreille. Plusieurs de ses camarades accourent en disant : « Viens vite, Emile, il y a là-bas un chameau et des singes qui font des tours très amusants.

Emile écoute étonné ; il aimerait bien à suivre ses amis, car il n'a encore jamais vu de chameau vivant, mais il sait que sa maman ne doit pas tarder à rentrer ; du reste, il ne peut pas quitter son panier. Il entend toujours le tambour et les cris joyeux des enfants, la tentation est très forte... mais il résiste et reste à son poste.

A son retour, sa mère le regarde sévèrement et lui reproche de ne pas s'être dépêché.

— Je n'ai pas pu, dit-elle, aller jusqu'à la gare ; j'étais inquiète en me demandant pourquoi tu restais si longtemps et j'ai dû laisser aller ta tante toute seule, elle regrettait beaucoup de ne pas te dire adieu.

A ces mots, Emile fond en larmes ; son cœur se gonfle à la pensée de tous les malheurs qui l'ont retardé et de la peine qu'il s'est donnée en vain ; il ne peut supporter encore la réprimande de sa maman.

Il essaie cependant de parler et arrive à faire comprendre à sa mère qu'il n'y a pas de sa faute, et qu'il a tout fait pour éviter ce retard.

La figure de sa maman reprend peu à peu un air moins sévère et lorsque Emile a fini son récit elle l'embrasse en disant : « Eh ! bien, je crois que je n'aurai plus à me tourmenter lorsque je t'enverrai faire des commissions ; je saurai que je peux compter sur toi.

Emile est fier et content ; sa maman a dit qu'elle pouvait compter sur lui ! Il oublie tout ce qu'il a enduré et se sent un très grand garçon. Bien sûr qu'il s'efforcera de l'être toujours, afin de prouver à sa maman qu'elle peut vraiment compter sur lui !

---

## DICTÉE

*Degré supérieur.*

### **Lettre de Joseph de Maistre à sa fille.**

J'ai été très content du verbe chérir que tu m'as envoyé ; je veux te donner un petit échantillon de conjugaison, mais je m'en tiendrai à l'indicatif ; c'est bien assez pour une fois.

Je te chéris, ma chère Adèle ; tu me chéris aussi, et maman te chérit ; nous vous chérissons également, Rodolphe et toi, parce que vous êtes tous les deux nos enfants, et que vous nous chérissez aussi également l'un et l'autre. Mais c'est précisément parce que vos parents vous chérissent tant, qu'il faut tâcher de le mériter tous les jours davantage. Je te chérissais, mon enfant, lorsque tu ne me chérissais pas encore, et que ta mère te chérissait peut-être encore plus parce que tu lui as coûté davantage ; nous vous chérissions tous les deux lorsque vous ne chérissiez encore que le lait de votre nourrice et que ceux qui vous chérissaient n'avaient point encore le plaisir du retour. Si je t'ai chérie depuis le berceau, et si tu m'as chéri depuis que tu as pu te dire : « Mon papa m'a toujours chérie » ; si nous vous avons chéris également, et si vous nous avez chéris de même, je crois fermement que ceux qui ont tant chéri ne changeront point de cœur. Je te chérirai et tu me chéiras toujours, et il ne sera pas aisé de deviner lequel chérira le plus l'autre ; nous ne chérirons cependant nos enfants, ni moi, ni votre maman, que dans le cas où vous chérirez vos devoirs ; mais je ne veux point avoir de soucis sur ce point, et je me tiens pour sûr que votre papa et votre maman vous chéiront toujours. Marque-moi, mon enfant, si tu es contente de cette conjugaison et si tous les temps y sont pour l'indicatif.

Adieu, mon cœur.

(Buttet.)

Joseph de MAISTRE.

## EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES

*Degré moyen.*

*Première leçon.*

Ecrire au tableau et faire copier le texte suivant :

### **Le cerf et le chevreuil (Renz).**

Le cerf est un de ces animaux innocents, doux et tranquilles qui ne semblent être faits que pour embellir et animer la solitude des forêts. Sa forme élégante et légère, sa taille aussi svelte que bien prise, ses membres flexibles et nerveux, sa tête parée plutôt qu'armée d'un bois vivant et qui, comme la cime des arbres se renouvelle tous les ans; sa grandeur, sa légèreté, sa force le distinguent assez des autres habitants de la forêt.

Faire chercher aux élèves tous les noms se rapportant au cerf, les écrire au singulier, puis au pluriel et les faire apprendre, comme du reste tous les exercices ci-après.

Le cerf	le chevreuil
la forme	la taille
le membre	la tête
le bois	la grandeur
la légèreté	la force

*Deuxième leçon.*

Dans ce même paragraphe, trouver la liste de tous les noms accompagnés de déterminatifs.

L'animal innocent, doux et tranquille. — Les animaux...

Sa forme élégante et légère. — Ses formes...

Sa taille aussi svelte que bien prise. — Leurs tailles...

Le membre flexible et nerveux. — Les membres...

La tête parée plutôt qu'armée. — Leurs têtes...

L'autre habitant. — Les autres habitants...

*Mots invariables.*

pour	aussi
plutôt	assez
bien	

*Troisième leçon.*

Faire conjuguer oralement, puis au tableau noir et enfin sur le cahier, au présent, à l'imparfait et au futur de l'indicatif, les verbes suivants :

être	renouveler
sembler être fait	se renouveler (3 <sup>e</sup> p. du s. et 3 <sup>e</sup> p. du pl.)
embellir	animer
distinguer	

*Quatrième leçon.*

DICTÉE TIRÉE DU MORCEAU CI-DESSUS.

Le cerf est un animal innocent, doux et tranquille. — L'oiseau semble être fait pour animer les jardins. — Le ruisseau embellit la solitude de la forêt. — Le cheval de mon oncle a une forme élégante et légère; sa taille est aussi svelte que bien prise. — La branche du saule est flexible. — Le bélier est armé de cornes. — La grandeur, la légèreté, la force sont les qualités du cerf. — Les champs se renouvellent tous les ans.

RÈGLES D'ACCORD A RAPPELER :

1<sup>o</sup> Noms en *al* : l'animal, les animaux.

2<sup>o</sup> Adjectifs avec les substantifs :

L'animal innocent, — la biche innocente.

Le corps bien pris, — la taille bien prise.

Un membre élégant, — une forme élégante.

Le pied léger, — la forme légère.

L'animal doux, — la biche douce.

Le membre nerveux, — la tête nerveuse.

3<sup>o</sup> Sujet avec le verbe.

Ces animaux qui semblent être faits.

Le bois se renouvelle.

Sa forme, ses membres, sa taille, sa tête, etc., le distinguent.

*Cinquième leçon.*

Faire conjuguer aux mêmes temps que précédemment des verbes semblables à ceux qui viennent d'être étudiés.

animer	embellir	renouveler	distinguer
abîmer	finir	appeler	se fatiguer
patiner	nourrir	rappeler	naviguer
agiter	choisir	atteler	pratiquer
abriter	trahir		A. MAYOR.

## ARITHMÉTIQUE

### Problèmes pour le degré intermédiaire.

#### CALCUL ORAL

- 5 litres + 11 litres + 14 litres valent combien de dal. ? *R. : 3 dal.*
- 8 litres + 9 litres + 6 + 17 litres valent combien de dal. ? » *4 dal.*
- 12 + 8 + 25 + 5 litres = combien de dal. ? *Rép. : 5 dal.*
- 16 + 13 + 11 + 20 litres = combien de dal. ? » *6 dal.*
- 19 + 8 + 13 + 40 litres = combien de dal. ? » *8 dal.*
- 9 + 35 + 16 + 30 litres = combien de dal. ? » *9 dal.*
- 8 dal. + 12 litres + 8 litres = combien de dal. ? » *10 dal.*
- 2 dal. + 12 litres + 25 litres + 13 litres = combien de dal. ? » *7 dal.*
- 7 dal. + 25 litres + 5 litres = combien de dal. ? » *10 dal.*
- 4 dal. + 17 litres + 23 litres = combien de dal. ? » *8 dal.*

#### CALCUL ÉCRIT

- Deux litres contiennent 156 châtaignes. Combien y en a-t-il dans un litre, dans un demi-décalitre, dans un décalitre et dans un hectolitre ?  
*Rép. : 78, 390, 780, 7800 châtaignes.*
- Deux litres de châtaignes pèsent 1300 grammes. Combien pèse un litre, un demi-décalitre, un hectolitre ?  
*Rép. : 650 gr. ; 3250 gr. ; 65,000 grammes.*
- Deux litres de châtaignes coûtent 45 c. Combien coûte un décalitre un hectolitre ?  
*Rép. : 225 c. ; 2250 c.*
- Un rôtisseur de châtaignes en donne 6 pour un sou. Quel bénéfice réalise-t-il sur 2 litres ?  
*Rép. : 85 c.*
- Une ménagère achète 6 flacons de prunes à 145 c. le litre, 8 flacons de pêches à 180 c. le litre et 12 flacons de poires blanches à 135 c. le litre. Combien doit-elle, sachant que chaque flacon contient 5 décilitres et combien doit-on lui rendre si elle paye avec une pièce de 20 francs ?  
*Rép. : 1965 c. ; 35 c.*
- Un tonnelier veut mettre 720 litres de vin dans des bouteilles de 8 dl. Combien lui faut-il de bouteilles et combien valent 25 de ces bouteilles sachant que le litre de ce vin vaut 1 franc ?  
*Rép. : 900 bouteilles ; 2000 c.*
- On mélange 4 dal. de vin valant 50 c. le litre avec 60 litres valant 40 c. le litre. Que vaut un litre du mélange ?  
*Rép. : 44 c.*
- On revend le litre de vin mélangé à 55 c. Quel bénéfice fait-on par hectolitre ?  
*Rép. : 11 f.*

9. Un litre d'huile d'olive pèse 915 grammes. Combien pèse brut une bonbonne contenant 12 litres d'huile, sachant que le vase vide pèse 3700 gr. ?

*Rép. : 14680 gr.*

10. Un litre d'alcool pèse 795 gr. Combien pèse brut une burette contenant 4 litres, sachant que le vase vide pèse autant que 25 pièces de 5 francs ?

*Rép. : 3805 gr.*

11. Un tonneau neuf, rond, de 50 litres, coûte 1150 c. Combien coûte-t-il par litre ?

*Rép. : 23 c.*

12. Un tonneau neuf, ovale, de 50 litres, coûte 1600 c. Combien coûte-t-il de plus par décalitre que le rond ?

*Rép. : 90 c.*

13. Un tonneau contient 84 litres de vin. On en met la moitié dans des bouteilles de 6 décilitres et le reste dans des bouteilles de 5 décilitres. Combien remplit-on de bouteilles ?

*Rép. : 154 bouteilles.*

14. Quelle est la valeur de 15 bouteilles de la première espèce et de 25 bouteilles de la deuxième espèce, sachant que le vin vaut 120 c. le litre, verre perdu ?

*Rép. : 2580 c.*

15. La commune de Lausanne a récolté en 1902, dans le vignoble de Mont sur Rolle 1119 hl. de vin blanc et 54 hl. de vin rouge. Combien a-t-elle récolté d'hl. et de dl. en tout ?

*Rép. : 1173 hl. ; 11,730 dal.*

16. Le vin blanc est logé dans 15 vases et le rouge dans 4 vases. Quelle est, en décalitres, la contenance de chaque vase de blanc et de rouge ?

*Rép. : 746 dal. blanc ; 13 dal. rouge.*

17. La même commune a récolté dans le vignoble d'Allaman, 2690 dl. de blanc et 700 litres de vin rouge. Combien faudrait-il de tonneaux d'un hectolitre pour loger cette récolte ?

*Rép. : 276 tonneaux.*

18. Dans une cave contenant 20 vases on a logé 8400 dal. de vin. Quelle est la contenance de chaque vase ?

*Rép. : 420 dal.*

19. Un vigneron possède 3 vases contenant chacun 210 dal. ; 5 vases contenant chacun 300 dal. et 2 vases contenant chacun 250 dal. Combien peut-il loger de dal. de vin en tout ?

*Rép. : 2630 dal.*

20. Si tous ses vases étaient égaux, quelle serait leur contenance moyenne ?

*Rép. : 263 dal.*

21. Le vignoble du Burignon a produit 32,700 litres de vin blanc et 600 litres de vin rouge. Exprimez cette récolte en doubles dal. ?

*Rép. : 1665 doubles dal.*

22. Le Dézaley d'Oron a produit 4740 dal. de vin blanc, 11 hl. de gros rouge et 350 litres de rouge printanier. Exprimez cette récolte en décalitres ?

*Rép. : 4885 dal.*

23. Le Dézaley de la ville a produit 37,000 litres de blanc et 13 hl. de rouge. Combien cela fait-il de doubles dal. ?

*Rép. : 1915 doubles dal.*

24. Une source donne 35 dal. d'eau par minute. Combien de décalitres donne-t-elle de midi à 6 heures du soir ?

*Rép. : 126 dal.*

25. Combien cette source met-elle de minutes pour remplir 5 fois un tonnelet contenant 315 décilitres ?

*Rép. : 45 m.*

26. Un vase contient 3240 litres. On en vend le quart puis 9 hl. Que vaut le reste à 50 c. le litre ?

*Rép. : 465 f.*

A. C.

## COMPTABILITÉ

*Degré moyen.*

### Prix de revient d'un lit à deux places.

Le bois coûte f. 65.

Le sommier. Bois f. 5. 42 ressorts à 20 c. 1 pelote grosse ficelle 1 f. 20. 2 m. ser-

pilière à 80 c. Crin végétal 8 kg. à 40 c. Coutil 2 1/2 m. à 2 f. Semences, clous, agrafes, petite ficelle f. 2. Façon f. 6.

*Le matelas.* Coutil 4 1/2 m. à f. 2. Crin 15 kg. à f. 4. Laine 1 kg. à 4 f. 60. Façon et fournitures 2 f. 50.

*Le coin.* Coutil 1 m. 10 à f. 2. Crin végétal 4 kg. à 40 c. Façon 1 f. 80.

**Prix de revient d'un lit à 2 places.**

*DÉPENSES*

		FRANCS	CENT.
Le bois coûte		65	—
<i>Le sommier.</i>			
Bois.	F. 5 —		
42 ressorts à 20 c.	» 8 40		
Grosse ficelle.	» 1 20		
Serpilière 2 m. à 80 c.	» 1 60		
Crin végétal 8 kg. à 40 c.	» 3 20		
Coutil 2 1/2 m. à f. 2.	» 5 —		
Semences, clous, agrafes, petite ficelle.	» 2 —		
Façon.	» 6 —	32	40
<i>Le matelas.</i>			
Coutil 4 1/2 m. à f. 2.	F. 9 —		
Crin animal 15 kg. à f. 4.	» 60 —		
Laine 1 kg. à 4 f. 60.	» 4 60		
Façon et fournitures.	» 2 50	76	10
<i>Le coin.</i>			
Coutil 1 m. 10 à f. 2.	F. 2 20		
Crin végétal 4 kg. à 40 c.	» 1 60		
Façon.	» — 80	4	60
Prix de revient du lit.		178	10

J. BAUDAT.

**EXAMEN DU CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES  
EN FRANCE (Enfants de 11 à 13 ans).**

*Centre de Boussières.*

*2 juin 1902.*

*Département du Doubs.*

**Orthographe : Un bon conseil aux enfants.**

Mes chers enfants,

... Voulez-vous — je ne dis pas être heureux, vous verrez plus tard que ce n'est pas facile — mais voulez-vous n'être jamais tout à fait malheureux ? Il ne faut pour cela que deux choses, deux choses très simples : aimer et travailler.

Aimez bien qui vous aime ; aimez aujourd'hui vos parents, aimez votre mère, ce qui vous apprendra doucement à aimer votre patrie, à aimer la France, votre mère à tous.

Et puis travailler. Pour le présent, vous travaillez à vous instruire, à devenir des hommes ; et quand vous avez bien travaillé et que vous avez contenté vos maîtres, est-ce que vous n'êtes pas plus légers, plus dispos ? Est-ce que vous ne jouez pas avec plus d'entrain ? C'est toujours ainsi ; travaillez et vous aurez la conscience satisfaite.

Et quand la conscience est satisfaite et que le cœur est content, on ne peut pas être entièrement malheureux.

VICTOR HUGO.

**Calcul.**

1. On creuse une citerne destinée à recevoir 72 hl. d'eau. La longueur a 2 m. 5 dcm., et la profondeur 1 m. 8 dcm. ? Quelle est la largeur ?

*Rép. : 1 m. 6 dcm.*

2. Un épicier échange un fût de vin de 228 l. contre 60 kg. de sucre. En

revendant ce sucre 60 centimes le  $\frac{1}{2}$  kg. (la livre), il fait un bénéfice de fr. 15. A quel prix avait-il estimé l'hl. de vin ?

Rép. : fr. 25.

#### Composition française.

*Evitez les jeux dangereux.* Dans les leçons de morale, votre maître vous a recommandé d'éviter les jeux dangereux. Reproduisez un récit dans lequel un enfant blessa grièvement une personne pour ne pas avoir observé cette recommandation.

#### Agriculture.

Qu'est-ce que la chaleur ? Rappelez simplement les expériences *qui ont été faites devant vous* (c'est nous qui soulignons) pour établir la dilatation des corps. — Qu'est-ce que le thermomètre ? — Comment gradue-t-on le thermomètre à mercure ? Action de la chaleur sur la végétation : couches, serres, cloches.

Centre de Mouthe.

9 juin 1902.

Département du Doubs.

#### Orthographe : La Patrie.

L'amour de la France est aussi énergique et aussi vivace dans le cœur de l'homme que l'amour de la famille dont il paraît être une conséquence et comme une extension naturelle. Nous aimons la terre qui nous a vus naître, à laquelle se rattachent nos premières affections et nos premiers souvenirs, comme nous aimons notre mère. Ce n'est pas seulement à cause de nous que nous l'aimons, mais aussi à cause de nos ancêtres, parce que le nom de Patrie se confond avec leurs noms, parce que la Patrie, c'est la terre où ils sont nés, où ils ont vécu, où ils ont souffert comme nous, qu'ils ont arrosée de leurs sueurs, défendue au prix de leur sang, et dans le sein de laquelle reposent leurs cendres. Héritiers de leurs idées, de leurs traditions, de leurs mœurs, nous le sommes aussi des biens qu'ils nous ont légués, de la puissance matérielle qu'ils nous ont créée par un labeur continu.

ERNEST RENAN.

#### Calcul.

1. Une ménagère achète trois morceaux de savon, pesant  $1\frac{6}{11}$  kg.,  $1\frac{1}{9}$  kg.,  $2\frac{1}{4}$  kg. Quel est le poids total des morceaux de savon, et le prix à fr. 0,65 le kg. ?

Rép. : fr. 3,85.

2. Quel est le revenu journalier d'une personne qui possède fr. 54 750 à  $3\frac{1}{2}\%$ , et fr. 77 800 à  $3\frac{3}{4}\%$  ?

Rép. : fr. 13,24.

#### Composition française.

*Qu'est-ce que la sincérité ?* — Quels avantages nous procure-t-elle même dans le jeune âge ? Racontez l'histoire d'un enfant à qui la sincérité a rendu les plus grands services.

#### Agriculture.

Que savez-vous des assolements ?

#### Couture.

1. Une boutonnrière. — 2. Une piqûre d'au moins 6 centimètres.

Pour un autre centre (canton), voici quelle a été la question d'agriculture :

1. Quelle est la composition de l'air ? — Quel est le gaz qui entretient la respiration et la combustion ? — D'où provient l'acide carbonique de l'air ? Son rôle dans la végétation ?

2. Que savez-vous de la reconstitution des vignes ? — Citez quelques maladies qui attaquent la vigne ? — Quels sont les moyens d'y remédier ? — Qu'est-ce que la fermentation ?

L'examen oral comprend les branches suivantes :

1. Lecture et compte rendu. Questions sur le fond et la forme du morceau.

2. Histoire.

3. Géographie. (Pour la France, carte muette.)

On ne demande pas de calcul oral.

J. ROCHAT.